Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 216

Artikel: La Société d'utilité publique des femmes suisses à St-Gall

Autor: X.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258607

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les femmes et la S. d. N.

La VII^{me} Conférence Internationale du Travail (retardé)

La place nous est malheureusement trop étroitement mesurée pour que nous puissions rendre compte ainsi que nous l'aurions désiré, de cette Conférence, qui a touché à des questions si importantes pour nous autres femmes, et qui a tenu ses séances trois semaines durant (du 19 mai au 10 juin dernier) à Genève. Bornons nous donc simplement à en relever quelques points principaux.

Sur les 348 délégués et experts techniques qui y représentaient 42 pays, six seulement étaient des femmes : les pays progressistes qui les y avaient envoyées sont la France (Mme Gabrielle Letellier), la Hollande (M11e Stemberg), le Danemark (Mile Sara Black), l'Irlande (Miss Brighid Stafford), la Grande-Bretagne (Miss Julia Varley) et la Roumanie (Mme I. Sadoveanu). La Suisse, qui, inutile de le dire, n'avait délégué aucune femme! était représentée par MM. Pfister, directeur de l'Office fédéral du Travail, et Giorgio, directeur de l'Office fédéral des Assurances sociales (délégation gouvernementale); Tzaut, ingénieur (délégation gouvernementale) et Ch. Schurch, secrétaire de l'Union syndicale suisse (délégation ouvrière). M. Tzaut, nommé vice-président, a eu plusieurs fois l'honneur de remplacer à la présidence M. Edouard Benès, président du Conseil des ministres de Tchécoslovaquie, qui, élu président de la Conférence, a été, de par ses fonctions politiques, fréquemment obligé de s'absenter.

Les sujets à l'ordre du jour de cette Conférence étaient la réparations des accidents du travail; l'égalité de traitement en cas d'accidents du travail entre travailleurs nationaux et étrangers; le travail de nuit dans les boulangeries; et la cessation hebdomadaire du travail dans les verreries à bassins. En outre, une discussion importante a eu lieu sur les principes généraux des assurances sociales. Il y aurait beaucoup à apprendre dans les débats qui se sont déroulés, comme dans les articles des conventions internationales qui ont été votées: nous ne pouvons aujourd'hui relever ici qu'un seul point qui touche de près aux intérêts des femmes travailleuses. Les travailleurs à domicile sont en effet exclus du bénéfice des réparations des accidents du travail que règle la 2º convention votée par la Conférence. Or, comme à peu près partout, les femmes constituent la majorité des travailleurs à domicile, voilà de nouveau un cas où elles se trouvent infériorisées. La convention dit en effet à l'article 1er:

Tout membre de l'Organisation internationale du Travail qui ratifie la présente Convention s'engage à assurer aux victimes d'accidents du travail, ou à leurs ayants-droits, des conditions de réparation...

mais prévoit à l'article 2 une série d'exceptions, parmi lesquelles figurent en quatrième ligne les travailleurs à domicile.

Nous reconnaissons qu'il est extrêmement difficile de prévoir le fonctionnement d'une réparation des accidents du travail dans les conditions actuelles du travail à domicile, et nous ne croyons pas qu'aucune législation nationale l'ait stipulé. Le travail à domicile est en effet quelque chose de trop irrégulier, de trop flottant, s'accomplit de manière trop difficile à contrôler pour qu'il soit aisé de régler de quelle façon la législation pourrait lui accorder les mêmes réparations en cas d'accidents qu'à d'autres formes de l'activité manuelle. Mais il nous paraît que la législation internationale doit compléter ou devancer

les législations nationales là où elles sont insuffisantes, et nous regrettons qu'aucune suggestion n'ait été faite pour mettre à l'étude de façon approfondie ce problème difficile, mais non insoluble. Quand on sait les misères des ouvrières à domicile, on ne peut trop désirer que toute régularisation des conditions du travail leur vienne en aide, et c'est pour celles qui s'intéressent à leur sort une déception que la Conférence internationale de 1925 les ait exclues délibérément.

La Conférence a encore entendu — et c'est chaque année le morceau capital des séances — le rapport du Directeur du B. I. T., M. Albert Thomas, qui n'a pas suscité moins de 46 discours d'approbation, de critique, de demandes d'éclaircissement, discours auxquels le brillant orateur à répondu sans fatigue, et toujours avec une précision documentaire qui n'a d'égale que son éloquence. Il ressort de ce rapport que le nombre des gouvernements ratifiant les conventions internationales augmente petit à petit. Le B. I. T. cherche à agir sans cesse sur les gouvernements; mais, n'étant pas plus que la S. d. N., un super-Etat et ne pouvant imposer ses décisions, il ne peut s'efforcer d'obtenir ces ratifications que de la bonne volonté, souvent lente et passive, des gouvernements.

Enfin, la VII^e Conférence a encore décidé, sur la proposition du délégué ouvrier hindou, de charger le B. I. T. de faire une enquête sur les conditions du travail en Asie, notamment en Chine, au Japon, en Perse, aux Indes et dans le Siam; et elle a procédé à l'élection pour une nouvelle période de trois ans du Conseil d'Administration du B. I. T.

J. Gueybaud.

La Société d'utilité publique des Femmes suisses à St-Gall

La Société d'Utilité publique des Femmes suisses a tenu, à Saint-Gall, les 22 et 23 juin, sa 37me Assemblée générale. Un grand nombre de déléguées (500 environ), venues de toute la Suisse, mais surtout, naturellement, de Suisse allemande) avait répondu à l'appel.

Le rapport présenté par Mle Trussel, qui guide depuis de longues années les destinées de la Société, a donné une image réjouissante de l'activité de celle-ci: jamais la S. U. P. F. S. ne refuse son concours aux demandes de collaboration et de travail toujours plus nombreuses qui lui parviennent, et elle a déjà accompli beaucoup d'utile besogne pour le bien du pays. Cette année, le programme qu'elle s'est fixé est de contribuer à fêter dignement le centenaire de Pestalozzi. Trois nouvelles Sections sont venues grossir ses rangs: Schangnau (Berne), Unterseen et Meiringen, mais la mort l'a privée du concours effectif de Mme Gunther-Zschokke (Aarau).

Les Commissions ont présenté ensuite leur rapport: Mile Baltischwyler, Dr en médecine, a parlé de l'école de gardes-malades et de l'hôpital pour femmes qui y est annexé à Zurich, et qui se développent par une augmentation réjouissante du nombre des inscriptions. Le seul point noir dans la vie de cette institution créée par des femmes, dirigée par des femmes et destinée à des femmes, est le déficit financier, qui est monté l'an passé jusqu'à 35.000 fr. L'école de jardinage de Niderlenz, maintenant arrivée à l'âge de majorité: vingt ans déjà! et l'école ménagère de Lenzbourg présentent également des rapports très satisfaisants sur leur travail; en revanche, la Commission des récompenses aux domestiques marque un léger recul dans son activité. Est-ce un signe des temps? La Commission pour la lutte contre la tuberculose, qui a aussi derrière elle vingt années de travail dévoué, soit indépendant, soit en collaboration avec d'autres Ligues antituberculeuses, et la Commission pour la protection de la femme et de l'enfant, qui s'occupe de la surveillance des enfants assistés, des tutelles, des crèches, des colonies de vacances, des bureaux de conseils juridiques pour femmes seules, etc., donnent à leur tour des renseignements précieux. Le rapport de la Commission pour la protection de l'enfance n'est pas gai: démoralisation, misère, alcoolisme, logements

qui sont des taudis comme on croirait impossible d'en trouver en Suisse, voilà ce que les membres de cette Commission rencontrent constamment au cours de leur travail!

Le morceau capital de la séance fut ensuite une conférence de Mme Imboden-Kaiser, médecin à Saint-Gall, sur l'importance économique de la formation ménagère des jeunes filles, sujet actuel et à l'ordre du jour un peu partout. Mme Imboden-Kaiser réclame des examens civiques obligatoires, précédés d'une période de préparation spéciale de quatre semaines et accompagnés d'un examen médical; partisan très chaud de la fameuse motion Waldvogel, elle déplore que l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses se soit abstenue de lui donner réalisation. A quoi Mme Glättli répondit de façon très claire et précise, justifiant les motifs de l'Alliance, dont l'attitude n'était que la conséquence logique de celle qu'avaient prise plus de 100 Sociétés féminines de toute la Suisse. 1

Mme Merz (Berne) était chargée de deux exposés: l'un sur l'état actuel de la question de l'assurance-vieillesse-invalidité et survivants et se terminant par une résolution qui fut votée en faveur du projet des Chambres fédérales, et demandant que, pour la loi d'application, les différents milieux économiques féminins soient consultés, sans oublier les ménagères. L'Assemblée décida d'envoyer un message à MM. Mächler, conseiller national (Saint-Gall), et Schopfer, conseiller aux Etats (Soleure), en remerciement des services rendus par eux à la cause des assurances sociales. L'autre exposé de Mme Merz portait sur la valeur des Associations de ménagères, mais dut, faute de temps, être renvoyé. C'est dommage, car le développement surprenant pris en peu de temps par l'Association des ménagères de Berne prouve qu'il y a là un besoin réel, auquel la S. U. P. F. S. se doit, elle qui a fondé des écoles ménagères, de s'intéresser activement.

Le principal résultat tangible de cette Assemblée générale a été la création proposée par Mme Dr Imboden d'un « fonds suisse pour les fiancées ». Le but en est de faciliter le mariage à des jeunes filles pauvres par la collaboration de jeunes filles dans une situation aisée au moment de leurs fiançailles, ceci par un système de cartes, sans doute un peu sentimental pour notre mentalité romande...

Deux invitations pour la prochaine Assemblée générale étant parvenues, l'une de Thoune, l'autre de Berne, la première fut acceptée, et la seconde différée d'une année, afin de permettre la coïncidence avec l'Exposition suisse du travail féminin, projetée pour 1927. Et il faut encore signaler le banquet égayé par des productions charmantes, une course en autocar dans les collines d'Appenzell, un thé de cinq heures dans le coin idyllique appelé « le Nid », qui couronnèrent dignement cette réunion.

¹ Ce sujet ayant été exposé en détails dans nos colonnes (voir le *Mouvement*, nos 159 et 172), nous ne nous y étendons pas davantage ici. (*Réd.*)



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'adhésion à l'A. S. S. F. d'une 24me Section: Verein Biel zur Förderung der Fraueninteresse, qui

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Goopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc. MAGASINS DE VENTE:

GENEVE, Rue du Marché, 40. LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. BALE, Freiestrasse, 105.

ZURICH, Sihlstrasse, 3. NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

compte dès sa fondation 44 membres, et qui réunit les suffragistes de langue allemande de Bienne, celles de langue française étant déjà groupées dans le Parti féministe biennois. La présidente en est Mme Wacker-Lienhard, institutrice, Madretsch, Bienne.

Notre plus cordial message de bienvenue.

E. GD.

Nouvelles des Sections.

VAUD, - Comme à l'ordinaire, notre assemblée vaudoise s'est tenue à Ouchy. C'était le 20 juin. Jolie ambiance, gaie, fraternelle. MIle Dutoit raconte la vie de la section pendant l'année écoulée et les menus événements survenus en cours de route. Changement dans le Comité vaudois: MIIe Hahn, de Montreux, remplace Mme Gilliard-Linder. Conférences de propagande données ici et là dans la campagne. La presse semble plus aimable à notre égard: la Revue a inséré des communiqués féministes, ce qui est bien un miracle, et le Paysan vaudois a publié un article aimable pour le suffrage féminin. MIle Reitzel a repris dans la Feuille d'Avis ses chroniques féministes. Trois almanachs ont consenti à publier pour l'an prochain des articles à tendances suffragistes. On se félicite du succès de la conférence de Mile Susanne Bonard sur les élections anglaises, conférence répétée dans les groupes féministes, et même, ô triomphe! au Cercle libéral de Lausanne! - Si la collecte pour le fonds Leslie nous a coûté quelque temps et quelque peine, le succès a répondu à l'effort. - Le Comité s'intéresse à l'affaire des prud'. femmes. - Une pétition, signée aussi par les Unions de femmes, a été adressée au Tribunal cantonal et au Conseil d'Etat pour que des femmes soient nommées plus fréquemment tutrices ou curatrices. - Mlle Raccaud, de Moudon, a présenté le rapport financier; Mmes Hahn et Nicati les rapports des groupes de Montreux et de Morges. Mile Zwahlen a conté avec entrain les journées suffragistes de Bienne. - Après le thé, pris au jardin, Mlle Beck, directrice de l'Ecole sociale pour femmes de Genève, a vivement intéressé ses auditrices en leur expliquant le travail et le but de l'Ecole. Mais Mme DuPasquier-Chavannes, qui nous parla ensuite de la vie de la femme belge, dut écourter sa causerie: l'heure du départ était là.

Nous serons reconnaissantes à tous ceux de nos lecteurs qui s'adresseront pour leurs achats aux maisons qui, faisant de la publicité dans le "Mouvement Féministe" soutiennent ainsi notre journal.

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver : 22 Octobre — 14 Mars Semestre d'été: 14 avril - 15 Juillet Cours de Vacances: 11-22 Août

4, RUE CHARLES BONNET GENÈVE



Montreux Knitting Montreux

VÊTEMENTS DE TRICOTS pour la ville et le sport

BAS - SOUS-VÊTEMENTS

MAGASINS DE VENTE: MONTREUX, Place de la Paix - ZURICH, Bahnhof., GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace



૾ૢૢૡૡૡૡૡૡૡૡૡૡૡૡ S. A. ZURICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT AU PRIX DE FR. 260 .--

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en peu de temps et à peu de frais.